

Communauté de Communes
du Comté de Grimont

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 12 décembre 2002

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni jeudi 12 décembre 2002 à 20 h 30 Salle des Fêtes à Grozon sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Etaient présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Jean-François GAILLARD, Emile ETIEVANT, Dominique MENETRIER, André LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Claude CHARONDIERE, Laurent THIERY, Jean-Paul BUCHET, Pascal LAGALICE, Bernard BRENIAUX, Christian SOMMER, Cyril BINET, Monique BALLERY, Rémi CHEVENNEMENT, Robert TOURNIER, Gérard BOUDIER, Serge GREUSARD, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Louis GUYOT, Marie-Ange CAPRON, Claude RENAUDIN, Jacques BULABOIS, Annie JACQUOT, Augustin MONNERET, Dominique BONNET, Danièle CARDON, Jean-Jacques DE VETTOR, Gilbert BULABOIS, Michel VIEILLE, Michèle CLEMENT, Marie-Pascale VASSET, Ghania MAYOT, Maryse LAMY, Pierre CATHENOZ, Armande REYNAUD, Andrée ROY, Jean-Claude COLLIN, Roland CHAILLON, Anny JEANNIN, Alphonse KLUR, Claude BONNOT.

Assistaient à titre consultatif : Pierre SAILLARD (Trésorier), Gabriel PARIS, Joël CHASSOT, Nelly BUYS.

Etaient Excusés : Yves DECOTE, Jean LETROUBLON (Vice-Présidents), Maurice MIDOL, Sébastien RISPAL, Monique REVERCHON, Yves LANDRY, René ANTOINE, Didier VANDERBECKEN, Jean-Marc GERDY, Pierre DENETRE, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Olivier NICOD, Yves LUBRINA, Denis MEUNIER, Thierry DUMONT, Alain ROMANET, Françoise BERTHIER, Martine MEYNIER, Robert PENETRA, Bernard BUHON, Hubert MOTTET, Stéphane BONNOTTE, Jacques LHOMME, Marie-Ange NICOULIN, Jacqueline NOURDIN, Danièle MARCHI, Noël FOURNIER, Jean SONNEY, Jacques MIGNOT, Annie REGAZZONI, Marc METIFEU.

Etaient absents : Roland BERTHELIER, Pierre-Yves COLNOT, Jocelyne BONNIVARD, Véronique LAMBERT, Gérard BULLE, Chantal GOUDEY, Philippe NOIR, Michel BONTEMPS, Fabrice LOMBARD.

Secrétaire de séance : Robert LACROIX

★★★★★

Monsieur Gérard BOUDIER, Maire de Grozon souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, le Président informe l'assemblée avoir reçu une lettre dont il donne lecture portant constitution d'un "groupe d'opposition au sein de la Communauté de Communes du Comté de Grimont" avec Messieurs Roland CHAILLON, Jean-Claude COLLIN, Alphonse KLUR et Mesdames Andrée ROY, Anny JEANNIN, Jacqueline NOURDIN et dénommé "pour le dynamisme économique du Pays Polinois".

1 / Procès verbal de la séance du 14 octobre 2002

Le procès verbal de la séance du 14 octobre 2002 est adopté à l'unanimité sans observation.

2 / Décision modificative sur budget annexe "locaux industriels"

Monsieur Alain GUYOT informe l'assemblée qu'une erreur a été commise dans le report de la somme relative au déficit antérieur reporté 2001 : il a été inscrit 55 422.45 € au lieu de 60 482.94 €. Le conseil communautaire décide à l'unanimité de rectifier cette erreur par l'écriture suivante :

Dépenses d'investissement	
Article 001 "déficit antérieur reporté"	+ 5 059.94 €
Article 020 "dépenses imprévues"	- 5 059.94 €

3 / Convention de location

SARL PERRINE

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- 1) Louer un atelier agro-alimentaire de 222 m² pour un prix de 707.50 € HT par mois et un bureau de 16 m² pour un prix de 85.37 € HT par mois pour lesquels il convient de rajouter les charges - période du 1^{er} décembre 2002 au 31 mai 2001,
- 2) Réduire partiellement le titre n° 6 du 10 janvier 2002 pour un montant de 4 802.40 € correspondant à la non prise en compte d'une subvention du Conseil Général à l'investissement lors du calcul initial du montant du loyer de l'atelier.
- 3) PRENDRE connaissance de la demande de la Société PERRINE de bénéficier d'un échelonnement du paiement des charges afférentes à l'année 2002, à savoir une répartition de 1/12^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2003, demande à présenter par la société PERRINE au comptable de la Communauté de Communes du Comté de Grimont, trésorier public.

Suite à des interventions de Messieurs Jean-Pierre KOEGLER et Christian SOMMER, il est précisé que la société PERRINE a déjà pris contact avec Monsieur le Trésorier pour un étalement de la dette ; le Président confirme au trésorier l'accord de principe de la communauté de communes.

D'autre part, le Président informe que la société PERRINE souhaite installer, pour les besoins de l'exploitation, une citerne de gaz sur le côté gauche du bâtiment.

Avenant n° 2 GIE EXODIS : prolongation de la durée de location

La convention de location initiale établie avec le GIE EXODIS a été établie pour une durée de 1 an. Cette société a émis une demande pour une durée identique aux autres locataires soit 23 mois.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de prolonger la durée de location par un avenant n° 2 pour une durée totale de 23 mois soit une période du 1^{er} juillet 2002 au 31 mai 2004.

4 / Pays du Revermont : désignation de délégués au syndicat mixte

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Comté de Grimont a décidé en séance du 18 octobre 2002 la création d'un syndicat mixte du Pays du Revermont aux côtés des communautés de communes du Val de la Cuisance et du Pays de Salins. Les statuts prévoient la nomination de 6 délégués par chacune des 3 communautés de communes, qui constitueront le comité syndical. (Il est vraisemblable que le syndicat mixte sera créé avant le 31 décembre 2002).

Monsieur Robert TOURNIER s'interroge sur la pérennité des Pays quant à la politique nationale menée sur la notion de Pays. Il donne lecture d'un extrait du discours de Monsieur le Premier Ministre - dossier remis à tous les Maires présents lors du congrès de l'assemblée nationale des Maires de France.

Après que Monsieur Robert TOURNIER ait exposé son inquiétude sur l'avenir des Pays et son souhait de participer à la mise en œuvre des Pays, le Président informe que le Comité Directeur du Pays, réuni le 10 décembre 2002, lui a demandé de confirmer et d'adresser auprès de Monsieur le Préfet de Région la démarche de Pays en cours et une demande de reconnaissance de l'existence du Pays du Revermont.

En effet, il est essentiel de rappeler au Préfet de Région, que notre Pays du Revermont est prêt, au terme des travaux de l'année 2002, et qu'il convient d'officialiser sa création, apportant ainsi une réponse à tous les Maires engagés volontairement dans cette démarche.

Suite à une intervention de Monsieur Serge GREUSARD, il est précisé que la durée du mandat est la même que celle de conseiller municipal (durée du mandat) et il est procédé à une élection à bulletin secret après appel des candidatures.

Composition du comité directeur actuel

- Président de la communauté de communes représenté par Alain GUYOT,
- Maire de Poligny représenté par Yves-Marie LEHMANN,
- Conseiller Général du Canton représenté par Jean-François GAILLARD,
- Conseiller Régional représenté par Jean-Claude COLLIN,
- Un Maire des communes rurales représenté par Dominique MENETRIER.

Monsieur Dominique MENETRIER ne souhaite pas reconduire sa candidature.

Candidats : Jean-François GAILLARD, Jean-Claude COLLIN, Alain GUYOT, Yves-Marie LEHMANN, Cyril BINET, Gérard BOUDIER, Jean-Claude CHARONDIERE.

Vote :

- Jean-François GAILLARD	38 voix,
- Jean-Claude COLLIN	31 voix,
- Alain GUYOT	37 voix,
- Yves-Marie LEHMANN	35 voix,
- Cyril BINET	36 voix,
- Gérard BOUDIER	35 voix,
- Jean-Claude CHARONDIERE	21 voix,
- Dominique MENETRIER (non candidat)	1 voix,
- Robert TOURNIER (non candidat)	1 voix,
- Christian SOMMER (non candidat)	1 voix.

Elus au 1^{er} tour : Jean-François GAILLARD, Jean-Claude COLLIN, Alain GUYOT, Yves-Marie LEHMANN, Cyril BINET et Gérard BOUDIER.

5 / Pays du Revermont : prolongation du contrat animatrice LEADER +

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de prolonger d'un mois soit du 1^{er} au 31 janvier 2003 le contrat de Mademoiselle Isabelle CARDON, animatrice du programme européen LEADER +, dans l'attente de la création du syndicat mixte du Pays du Revermont.

6 / Pays du Revermont : demande de cofinancement LEADER + sur les postes animation et gestion

Dans l'attente de la création du syndicat mixte du Pays du Revermont, l'assemblée décide à l'unanimité de demander le cofinancement des postes d'animation et de gestion pour le programme européen LEADER + - année 2003.

Les dépenses et les financements sont demandés comme suit :

Estimation des dépenses totales 2003

☞ Poste d'animation	
Estimation des dépenses totales :	48 700 €
Salaires et charges :	32 000 €
Frais de déplacements et formation :	6 000 €
Frais administratifs :	6 700 €
Communication, publications, éditions	4 000 €
☞ Poste de gestion	
Estimation des dépenses totales :	38 300 €
Salaires et charges :	25 600 €
Frais de déplacements et formation :	4 800 €
Frais administratifs :	7 900 €

Financements sollicités 2003

☞ Poste d'animation	
- LEADER + (50 %)	24 350 €
- FNADT (15 %)	6 300 €
- Région (15 %)	6 300 €
- 3 Communautés de Communes	11 750 €

☞ Poste de gestion	
– LEADER + (50 %)	19 150 €
– FNADT (15 %)	4 560 €
– Région (15 %)	4 560 €
– 3 Communautés de Communes	10 030 €

Suite à une intervention de Messieurs Serge GREUSARD et Jean-Pierre KOEGLER, il est précisé que :

- le poste d'animateur créé sera basculé sur le syndicat mixte et que le poste de gestionnaire sera créé,
- la durée du programme LEADER + est de 6 ans.

7 / Questions et informations diverses

☞ Dotation Globale d'Équipement 2003 (DGE) : erreur de frappe

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de rectifier la délibération n° 76 du 14 novembre 2002 pour déposer un dossier de demande de DGE au titre de l'année 2003 (et non de l'année 2002) pour l'acquisition d'un poste informatique.

☞ Paiement de congés payés à un contractuel

L'assemblée décide à l'unanimité de verser, sur le mois de décembre 2002, une indemnité compensatrice de congés payés de 16 jours à Monsieur Bernard GSELL qui n'a pas soldé ses congés à la date du 31 décembre 2002 (date de fin de son contrat de travail).

☞ Cession micro-ordinateur portable à Monsieur Bernard GSELL

A la demande de Monsieur Bernard GSELL, le conseil communautaire décide à l'unanimité de lui céder le micro-ordinateur portable UNIKA 1100 au prix de 300 €. Ce matériel avait été acquis par la Communauté de Communes du Comté de Grimont au prix de 11 525.70 F HT et de 2 620 F HT pour le pack office 1997 en date du 31 mai 1999.

☞ Informations

- Tous les délégués communautaires sont invités au "pot d'adieu" offert à l'occasion du départ de Bernard GSELL ce lundi 16 décembre 2002 à 18 h à la petite salle des Fêtes de Poligny.
- Gilles DAVID quittera ses fonctions le 31 décembre 2002. Ne souhaitant pas de manifestation festive, le Président le remercie pour le travail effectué à la Communauté de Communes du Comté de Grimont et lui souhaite une bonne et agréable carrière.
- Jérôme TOUILLER a rejoint la ville de Poligny depuis le 1^{er} décembre et le recrutement d'un agent pour le remplacer est en cours.
- S.I.P.P. : à la demande de Monsieur Christian SOMMER, il est répondu par Monsieur Bernard BRENIAUX qu'il est impossible juridiquement que la Communauté de Communes du Comté de Grimont se substitue au S.I.P.P.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

Robert LACROIX

Yves-Marie LEHMANN
Vice-Président du Conseil Régional